



# Enregistrement

## Fiche d'avertissement

**B**

Réf :	QUA_FO_026
Version :	02
Date de MAJ :	28/01/2022

**Emetteur :** Philippe THALAMY  
**Fonction :** Directeur Général  
**Adresse :** 21 rue Viète 75017 PARIS  
**Téléphone :** 01 76 501 501  
**E-mail :** qualite@teranga-software.com

**Destinataire :** clients et utilisateurs concernés  
**Copie :** Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM)

Le 14/03/2022,

**A l'attention de nos clients et utilisateurs :** correspondant matériovigilance, directeur d'établissement, personnel administratif et soignant, directeur des systèmes d'information.

**Produit :** logiciel NETSoins - version 18

**Objet :** Problème lors de la prescription d'une perfusion de soluté

Madame, Monsieur, Cher client,

La société Teranga Software vous informe de la mise en œuvre d'une action corrective volontaire pour remédier à la situation suivante :

Lors de la prescription d'une perfusion de soluté, un bug se produit lors de la validation. Le soluté est remplacé par une autre spécialité. Les quatre cas de figure observés lors de la validation sont le changement d'un soluté de base G5% en Macrogol, Comirnaty, Seresta ou Dafalgan.

Lors de la vérification du médecin, avant ou après signature, l'affichage dans la prescription est erroné.

Ce problème se produit uniquement si la règle de fonctionnement "Ne pas afficher les médicaments les plus prescrits par défaut" est inactive et lorsque les actions suivantes sont réalisées :

1. Création d'une prescription de type perfusion
2. Modification de la prescription en type médicament (choix du médicament)
3. Modification de la prescription de nouveau en type perfusion. Le médicament sélectionné dans la prescription de type "Médicament" s'affiche au lieu du soluté sélectionné.

Le risque patient est réduit puisque les produits sélectionnés dans la prescription de type "Médicament" sont sous une forme galénique non injectable (comprimé, sachet, etc.).

Le problème engendre une gêne utilisateur.

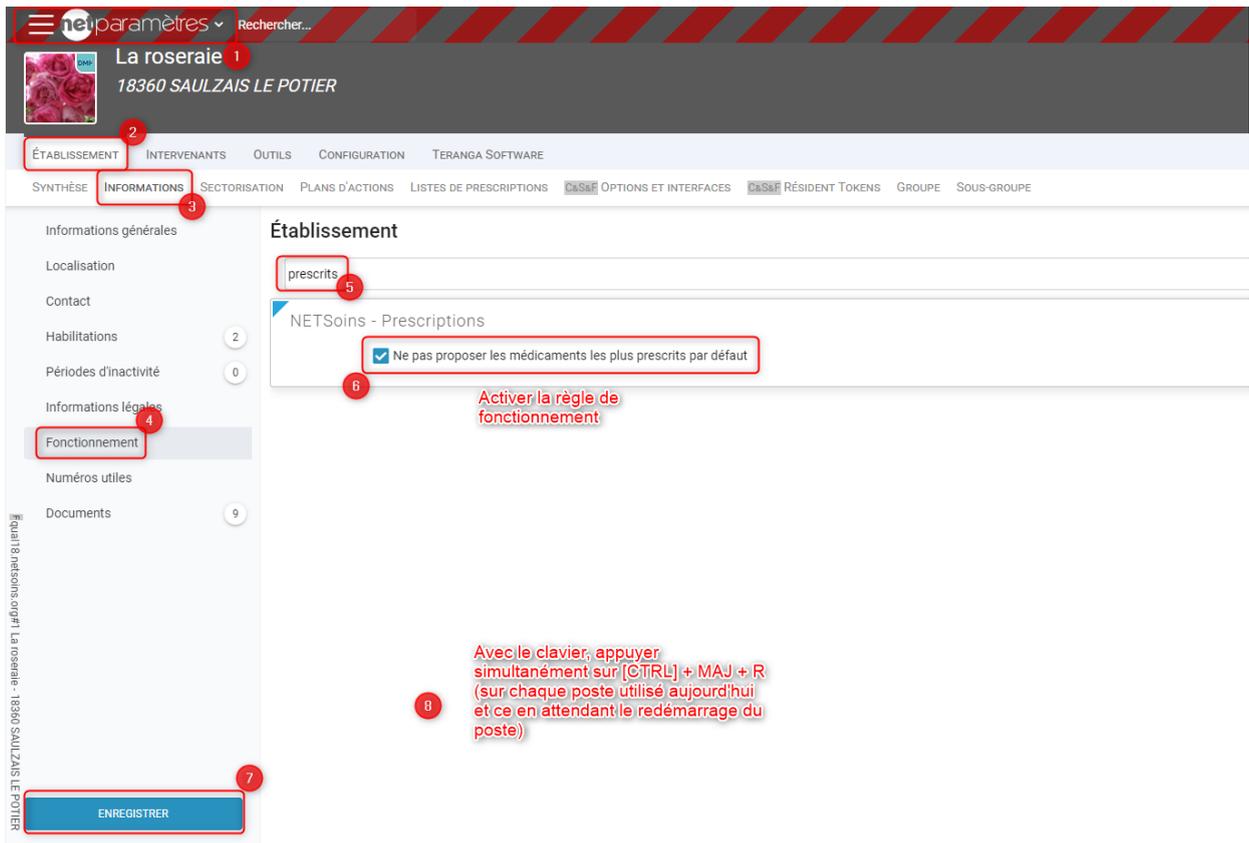
### Mesures provisoires recommandées :

Pour éviter de rencontrer la situation décrite si la règle de fonctionnement "Ne pas proposer les médicaments les plus prescrits par défaut" est inactive, il convient :

- d'activer la règle de fonctionnement "Ne pas proposer les médicaments les plus prescrits par défaut" via le paramétrage de l'application en suivant les instructions ci-dessous :

### ⇒ S'il s'agit d'un paramétrage établissement :

- Se rendre dans NETParamètres / Etablissement / Informations / Onglet "Fonctionnement"
- Rechercher le mot-clé "Prescrits"
- Activer la règle de fonctionnement "Ne pas proposer les médicaments les plus prescrits par défaut".



La roseraie 1  
18360 SAULZAIS LE POTIER

ÉTABLISSEMENT 2 INTERVENANTS OUTILS CONFIGURATION TERANGA SOFTWARE

SYNTHÈSE 3 INFORMATIONS 4 SECTORISATION PLANS D' ACTIONS LISTES DE PRESCRIPTIONS C&S&F OPTIONS ET INTERFACES C&S&F RÉSIDENT TOKENS GROUPE SOUS-GROUPE

Informations générales  
Localisation  
Contact  
Habillations 2  
Périodes d'inactivité 0  
Informations légales  
Fonctionnement 4  
Numéros utiles  
Documents 9

Établissement

prescrits 5

NETSoins - Prescriptions

Ne pas proposer les médicaments les plus prescrits par défaut 6

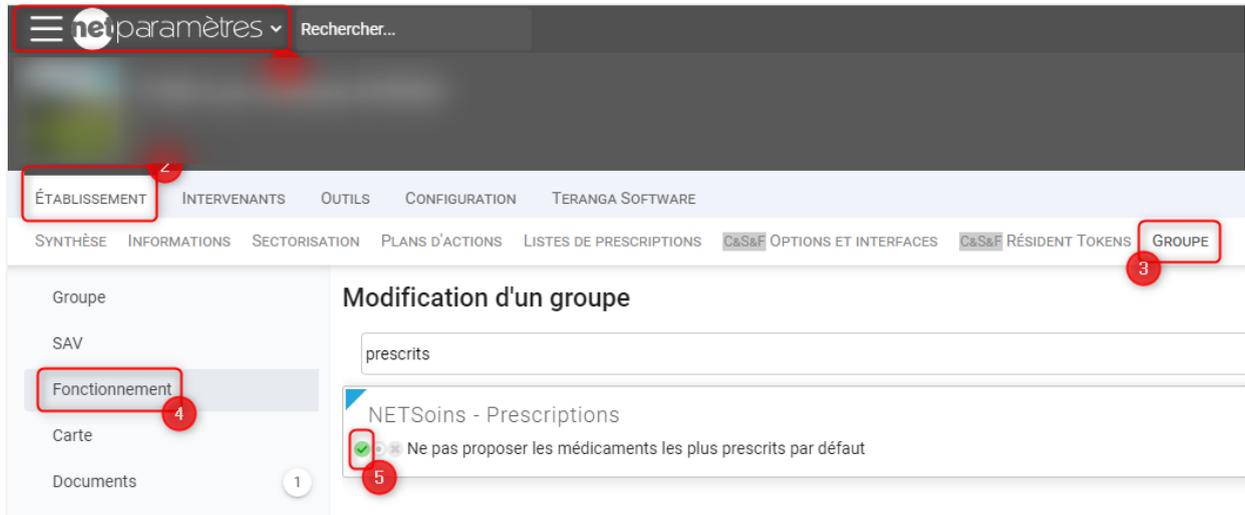
Activer la règle de fonctionnement

Avec le clavier, appuyer simultanément sur [CTRL] + MAJ + R (sur chaque poste utilisé aujourd'hui et ce en attendant le redémarrage du poste) 8

ENREGISTRER 7

### S'il s'agit d'un paramétrage groupe :

- Se rendre dans NETParamètres / Etablissement / Groupe / Onglet "Fonctionnement"
- Rechercher le mot-clé "Prescrits"
- Activer la règle de fonctionnement "Ne pas proposer les médicaments les plus prescrits par défaut". Elle sera active pour tous vos établissements.



### Actions correctives :

Ce problème est définitivement corrigé en V19 peu importe le paramétrage utilisé. La version 19 de NETSoins sera installée automatiquement par Teranga Software entre le 15 mars et le 27 avril 2022, sauf mention contraire dans votre contrat. Aucune action n'est nécessaire de votre part pour cette installation sauf mention contraire dans votre contrat. Une lettre de mise à jour est déjà à disposition dans le logiciel pour vous indiquer le contenu de cette version contenant le correctif attendu.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre commercial référent. Vous pouvez également joindre notre Service support.

### Transmission de la fiche d'avertissement :

Cet avis doit être transmis à toute personne concernée. Veuillez-vous assurer que tous les utilisateurs potentiels de votre (ou vos) établissement(s) ont pris connaissance de cet avis de sécurité et des actions recommandées.

Teranga Software renouvelle son engagement pour la sécurité et la qualité de ses produits. Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,

**Philippe THALAMY**  
Directeur Général

14/03/2022

DocuSigned by:

*Philippe Thalamy*

278BEAF24EE1424...

**Formulaire d'accusé de réception et de réponse client**

<b>Nom et adresse du client :</b>	
-----------------------------------	--

J'accuse réception des informations contenues dans la fiche d'avertissement et certifie que ces informations ont été communiquées à l'ensemble des utilisateurs.

<b>Nom et prénom du signataire :</b>	
<b>Titre :</b>	
<b>e-mail :</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Date :</b>	
<b>Signature :</b>	

Nous vous remercions de nous envoyer le formulaire de confirmation dûment rempli :

- soit par mail à l'adresse [qualite@teranga-software.com](mailto:qualite@teranga-software.com)
- soit par courrier à Teranga Software - Service Qualité 21 rue Viète 75017 PARIS